
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le règlement #947-26 décrétant un emprunt et une dépense de 7 250 000 \$ pour des travaux de réhabilitation du chemin de la Montagne et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	2 mars 2026
Dépôt	2 mars 2026
Adoption	7 avril 2026
Transmission au MAMH	10 avril 2026
Approbation par le MAMH	14 avril 2026
Entrée en vigueur	14 avril 2026

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 14^e JOUR DU MOIS D'AVRIL 2026.



Carl De Montigny
Directeur général et greffier-trésorier adjoint